-F-

Québec

Gouvernement du Québec
La ministre déléguée aux Services sociaux
et à la Protection de la jeunesse
La ministre responsable de la région de Lanaudière
La députée de Joliette

Québec, le 3 mai 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite aux pétitions déposées les 26, 27 et 28 mars 2013 ainsi que les 10, 11, 16, 17, 24 et 25 avril derniers, par les députées et députés de Deux-Montagnes, Ungava, Mirabel, Champlain, Saint-Hyacinthe, Groulx, Lévis, Chutes-de-la-Chaudière, Beauce-Nord, Saint-Jean, Beauce-Sud, Notre-Dame-de-Grâce, Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine.

Ces pétitions appuient la demande formulée par les organismes communautaires en santé et services sociaux pour qu'un plan national de rehaussement du soutien à la mission soit établi. Elles demandent également à combler l'écart annuel de 225 M$ entre les demandes des organismes communautaires et le financement reçu dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La campagne « Je tiens à ma communauté; je soutiens le communautaire » menée par les organismes communautaires interpelle particulièrement le gouvernement du Québec. Ces organismes apportent une importante contribution à la santé et au mieux-être de la population. Ils répondent à une multitude de besoins non couverts par le réseau public et mobilisent des milliers de personnes dans un travail quotidien visant l'amélioration du tissu social.

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7181
Télécopieur : 418 266-7199
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3604
Télécopieur : 514 873-7488

Afin de soutenir l'action de ces organismes, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis de l'avant en 1973 le PSOC. Depuis ses débuts, le budget de ce programme est passé d'un peu plus d'un million de dollars à plus de 480 M$ en 2012-2013. Le nombre d'organismes a lui aussi connu une importante augmentation, passant d'une trentaine en 1973 à près de 3 400 aujourd'hui. En cohérence avec les orientations gouvernementales en matière d'action communautaire et en respect de l'autonomie de ces organismes, plus de 80 % des sommes consenties par le PSOC sont versés en soutien à la mission globale.

Par ailleurs, les organismes communautaires en santé et services sociaux revendiquent depuis plusieurs années un rehaussement du financement accordé par le PSOC. Dans ce contexte, habitée par un souci de collaboration et de transparence, j'ai vu à la mise sur pied d'un groupe de travail. Ce groupe mobilise des représentants des deux regroupements nationaux, soit la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) et la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC), ainsi que des représentants du MSSS et de mon cabinet. Ce groupe a débuté ses travaux le 1er mars dernier et a élaboré un plan de travail intensif qui s'échelonne sur six mois, soit jusqu'en septembre prochain. Les travaux portent sur la contribution du MSSS au financement des organismes communautaires, l'équité entre les organismes et les stratégies qui permettraient de mettre en place des solutions financières et structurelles pour que le PSOC réponde mieux à leurs besoins.

L'action communautaire en santé et services sociaux est vitale, notamment pour les communautés les plus vulnérables de notre société. Soyez assuré de mon engagement à cet égard.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

VÉRONIQUE HIVON